



N° 12413/MESRS/DC/SGM/CT-ESRI-DSP/SA

Cotonou, le 06 mai 2026

## AVIS COMPLÉMENTAIRE

*Relatif à l'appel à candidatures Prix UNESCO-Roi Hamad Bin Isa Al-Khalifa  
Utilisation des technologies de l'information et de la communication dans  
l'éducation, Édition 2026*

Faisant suite à l'avis d'appel à candidatures lancé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans le cadre de la participation du Bénin à l'édition 2026 du Prix UNESCO-Roi Hamad Bin Isa Al-Khalifa pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation, le présent avis complémentaire est porté à la connaissance des acteurs concernés.

### 1. Rappel de l'objet et du thème du Prix

Le Prix UNESCO-Roi Hamad Bin Isa Al-Khalifa vise à récompenser les projets innovants utilisant les technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement, l'apprentissage et les performances des systèmes éducatifs.

Le thème retenu pour l'édition 2026 est : « Réinventer la créativité et la pensée critique avec l'intelligence artificielle ».

Les projets soumis doivent mettre en évidence un usage responsable, éthique et pédagogique de l'intelligence artificielle, favorisant le développement des capacités humaines de réflexion, de discernement et de créativité.

### 2. Rappel des candidats éligibles

Peuvent faire acte de candidature, conformément à l'avis initial :

- les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés ;
- les centres et laboratoires de recherche ;
- les organisations ou structures développant des solutions numériques appliquées à l'éducation.

### 3. Prolongement de délai

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) a prolongé la date limite de soumission des candidatures internationales au jeudi 29 mai 2026.

Dans ce cadre, et afin de permettre une organisation efficace du processus de dépouillement, d'évaluation et de présélection des dossiers au niveau national, le



délai de dépôt des candidatures pour la phase de présélection est désormais fixé au Vendredi 15 mai 2026 à 17 heures précises.

Tout dossier reçu après ce délai ne sera pas pris en compte.

#### 4. Dispositions finales

Toutes les autres dispositions de l'avis initial d'appel à candidatures demeurent inchangées, notamment celles relatives :

- aux critères d'éligibilité ;
- au contenu des dossiers ;
- aux exigences de conformité et d'évaluation.

Le présent avis complémentaire sera publié et diffusé partout où besoin sera.



**Makpehou Rogatien TOSSOU**  
Directeur de Cabinet